

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 19 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Étaient présents : Arnaud AUGIER Raymond BORT Gaëtan LONGO Patrick MÉGRIER Alain BESCOPI Michel ESPINASSE Nadine DAX Philippe CAPDEVILLE Nathalie MARSOT	Absent donnant procuration : Absente : Magalie BENSIMON Secrétaire de séance : Nathalie MARSOT
--	---

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 25 juillet 2019 est approuvé à l'unanimité.

7.1 – CCGT – Modification des statuts – Délibération 201928

Le maire informe les membres du conseil municipal que le conseil communautaire du 2 juillet 2019 a délibéré à l'unanimité sur la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine.

Article 5 : Compétences optionnelles

Article 5.2 : Action sociale d'intérêt communautaire

La compétence d'action sociale d'intérêt communautaire s'exercera au travers d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale :

- ◆ Service d'aide à domicile

Suppression des paragraphes suivants de cet article 5.2

Article 6 : Compétences facultatives

Article 6.5 : Action petite enfance - enfance - jeunesse

Ajout du paragraphe suivant :

« L'action petite enfance - enfance - jeunesse »

Suppression de :

Article 7 : Composition du Conseil de Communauté

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- **d'approuver** la modification des statuts de la communauté de communes de la Gascogne Toulousaine comme présentée ci-dessus (statuts ci-annexés),
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à ce dossier.

7.2 – Présentation du projet Street-Art

Le Pays Portes de Gascogne cherche à expérimenter de nouvelles formes d'attractivité et de médiation artistique à travers un parcours Street-art.

Les parcours artistiques s'insèrent dans une démarche culturelle et touristique et contribuent à donner une identité spécifique au territoire.

Le PETR Pays Portes de Gascogne développe une stratégie itinérances douces, de parcours de découvertes « hors des sentiers battus », s'inscrivant dans la démarche slow tourisme du Comité Départemental Touristique du Gers.

Le volet médiation est aussi important que la création artistique.

Un comité de pilotage accompagne la collectivité souhaitant porter un projet Street-art. Ce comité de pilotage est composé de représentants de : l'Etat (Drac Occitanie) ; du FRAC OccitanieToulouse ; du Centre d'Art et de Photographie de Lecture, du PETR Pays Portes de Gascogne et Culture Portes de Gascogne, du Comité Départemental du Tourisme. Le comité est piloté par le représentant de Culture Portes de Gascogne. Un cahier des charges est rédigé avec la collectivité, et un appel à projet est diffusé afin de choisir un artiste. Le choix de l'artiste est validé par la collectivité en concertation avec les membres du comité de pilotage.

Le projet doit être conforme aux règles d'urbanisme.

7.3 – Organisation de la réalisation de l'œuvre du Street-Art

Le projet se déroule comme une résidence, avec une partie création et une partie médiation culturelle. La création artistique peut s'inspirer de l'environnement du lieu, mais aussi des thématiques portées par la collectivité. Les œuvres éphémères sont envisageables. L'Architecte des Bâtiments de France est sollicitée en amont pour la validation de l'implantation de l'œuvre.

L'artiste retenu par le conseil municipal s'est porté en priorité sur Jérôme SOUILLOT (puis Amandine URRUTY).

7.4 - Compte-rendu de réunions diverses

7.5 – Questions diverses

Dans le cadre de l'esthétique du village, il sera réalisé une étude complémentaire d'enfouissement des lignes électriques sur le secteur de la Bujalle.

Fin de séance à 22 h 30

Prochain conseil municipal fixé en novembre 2019

Gaëtan LONGO
Maire